



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements 752-21 et 754-21

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, les deux règlements suivants :

- ↳ **Règlement 752-21** *Règlement sur les compteurs d'eau*
- ↳ **Règlement 754-21** *Règlement modifiant le Règlement 727-21 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2021*

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 14 septembre 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA